

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2023 A 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum: 8 Présents: 11 Pouvoirs: 3

Date de convocation: 29 août 2023

Le 04 septembre 2023 à 18h00, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Etaient présents représentés :

Mme GODIER a donné pouvoir à Mme RODRIGUEZ, M. LEBRAUD a donné pouvoir à Mme JEAN, M. SUIRE a donné pouvoir à Mme CHARRIERE.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance.

M. Jean-François REDON est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a procédé au virement de crédit sur le budget de 55 000€ du chapitre 21 au chapitre 23 pour payer les travaux imprévus et la révision des prix de la maison de santé. Elle annonce également qu'elle a signé des devis pendant l'été pour le remplacement de luminaires dans la salle ronde, la garderie, la classe 2 (2 425€) et le remplacement de 2 vidéoprojecteurs des classes 4 et 6 (3 476€).

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- Tarifs périscolaires 2023-2024

Rapporteur: Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

Mme GAUTIER-MARANDAT rappelle aux élus que la commission éducation s'est réunie le 19 juin 2023 pour réévaluer les tarifs périscolaires suite à la hausse des prix des matières premières et à l'augmentation des produits bio dans les repas servis. La commission propose une hausse des tarifs de 3% en sachant qu'elle ne permet pas de couvrir le coût d'achat des denrées alimentaires. Elle annonce aux élus suite à une interrogation de l'un d'eux qu'il faudrait une hausse de 7€/mois du forfait pour couvrir les dépenses d'achat sans compter celle du personnel communal. Les tarifs suivants sont proposés :

REPAS	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
Repas enfant	2,70€	2,80€
Forfait mensuel	36,90 €	38,00 €
Repas PAI	0,72€	0,75 €
Forfait PAI	10,00€	10,50 €
Repas personnel communal, élus, enseignants	4,85 €	5,00 €
Repas personne extérieure	8,00€	8,50 €

GARDERIE	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2023-2024
Matin : Tous les jours de 7h15 à 8h35	1,40 €	1,45 €
Soir : Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 18h45	1,80 €	1,85 €
Soir : Vendredi de 15h30 à 18h30	1,80 €	1,85 €
Mercredi midi de 11h45 à 12h30	1,40 €	1,45 €
Lundi au jeudi : de 15h30 à 16h30		
Maternelle	Gratuit	Gratuit
Elémentaires	1,80 €	1,85 €

Vote : adoptée à l'unanimité (14 pour).

1. Lancement d'une reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon

Rapporteur : M. Jean-François REDON

M. REDON informe les conseillers qu'il faut poursuivre la reprise des concessions dans les cimetières communaux. Il a décidé de lancer une nouvelle procédure pour reprendre les concessions suivantes :

> Vieux cimetière du bourg :

Emplacement – Numéro concession	Durée	Noms concessionnaires ou personnes inhumées
B13 N°52	Perpétuelle	DE LA FERRIER Robert
B16 N°57	Perpétuelle	LAFFOND Alexis
B22 N°50	Perpétuelle	FAURE Henri
B23 N°49	Perpétuelle	CHOLLET
B24 N°47	Perpétuelle	PAPON Adrienne
B26 N°46	Perpétuelle	PAULIAT YOU Marie
B27	Perpétuelle	inconnu
B37	Perpétuelle	inconnu
B 42 N°32	Perpétuelle	ROUFFANCHE
B30 N°39	Perpétuelle	COUVIDAT Yvonne
B35 N°33	Perpétuelle	GUYOT
B46 N°29	Perpétuelle	MUZARD
B51	Perpétuelle	inconnu
B58 N°16	Perpétuelle	MUZARD
B60 N°18	Perpétuelle	POURTIN Jean
B61 N°19	Perpétuelle	CARTIER
B68 N°10	Perpétuelle	ALEXIS Pierre
B72 N°06	Perpétuelle	Veuve LIGOUGNE Augusta
B75 N°3	Perpétuelle	VERGAUD Amédée
B78	Perpétuelle	Inconnu

Cimetière de Cloulas :

Emplacement – Numéro concession	Durée	Noms concessionnaires ou personnes inhumées
C06 N°19	Perpétuelle	DUSSAIGNE
M18 N°66	Perpétuelle	BERGMANN Henri

Vote: approuvé à l'unanimité (14 pour).

M. Jean-François REDON signale qu'une personne nettoie les concessions en état d'abandon et laisse les végétaux dans les allées. Il rappelle que c'est illégal. Si jamais cela se reproduit une plainte sera déposée à la gendarmerie.

2. Adhésion au dispositif de Conseil en Energie Partagé de GrandAngoulême

Rapporteur: Mme Françoise DELAGE

Suite à des présentations antérieures lors des réunions du conseil municipal, madame le maire confirme aux élus que la commune n'aura a payer que l'adhésion au CEP qui est de 0,40cts par habitant. Toutes les présentations sont gratuites.

Les communes adhérentes à ce dispositif bénéficient des compétences d'un technicien spécialisé, qui a pour mission d'accompagner les communes dans la réalisation concrète d'actions d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine communal, en complément de l'intervention de bureaux d'études. Les objectifs sont à la fois de réaliser des économies financières, de rénover efficacement le patrimoine bâti, de diminuer la dépendance aux énergies fossiles, d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre, et de favoriser la production d'énergies renouvelables locales.

Vote: approuvé à la majorité (10 pour, 2 abstentions, 2 contre).

Questions diverses:

Madame DELAGE rappelle que la maison de santé sera inaugurée le vendredi 06 octobre 2023 à 18h00. Une centaine de personnes sont invitées.

Madame DELAGE annonce que la commune doit définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Une réunion publique sera organisée d'ici la fin octobre.

Madame le Maire souhaiterait que des devis soient demandés pour la pose de volets roulants à la garderie et à la bibliothèque pour améliorer l'isolation du bâtiment. Mme CHARRIERE pose la question de l'utilité de lancer les devis maintenant. Ne serait-il pas nécessaire de réaliser une étude thermique pour connaître les préconisations et ensuite effectuer les travaux en fonction de celles-ci ? Mme DELAGE et M. MORELET répondent que l'étude a déjà été faite mais sans préconisations.

Mme JEAN présente la demande de subvention de l'amicale des anciens de Dignac. Mme GAUTIER-MARANDAT demande à voir la demande et précise qu'il manque le compte de résultat et le bilan. La majorité des élus est défavorable car la mairie n'a pas à subventionner des dépenses de fonctionnement. C'est pour l'organisation d'un repas et non d'une manifestation.

Mme GAUTIER-MARANDAT est satisfaite du bilan des soirs bleus. Il y a eu une bonne fréquentation avec les deux spectacles. Elle regrette le manque d'investissement des élus pour la mise en place de la scène. Le 1^{er} spectacle était peut-être un peu court mais le format convient pour les enfants. Le food-truck a été débordé par les demandes et n'a pas pu servir tous les spectateurs. M. DOUILLARD propose de grouper un marché de producteurs avec les soirs bleus pour assurer la restauration. Les élus se réuniront ultérieurement pour en décider.

Mme RODRIGUEZ et M.CHARBEIX parlent du marché des producteurs de pays. Il en ressort un manque d'organisation car les producteurs n'ont pas prévu d'accompagnement pour leur viande. Il n'y avait pas d'animation musicale. Pas de coordination entre les exposants et le CAD. Revoir les dates pour éviter d'être en même temps qu'un autre MPP (Cognac cette année).

Mme GAUTIER-MARANDAT demande aux élus qui le souhaitent de soutenir par une signature la demande de l'association philatélique de Chasseneuil pour l'édition d'un timbre concernant le mémorial de la Résistance et nécropole nationale de Chasseneuil.

Mme GAUTIER-MARANDAT annonce que 99 élèves ont effectué leur rentrée cette année et que les travaux à la salle d'activités sont en cours ce qui engendre une réorganisation des heures de travail pour le personnel communal.

Madame le Maire informe qu'elle a reçu GS-Topo pour leur rendre compte des remarques des élus sur la valorisation du bourg. Une réunion de la commission sera prévue pour regrouper les différentes phases pour définir un planning des travaux avant la réunion publique. Le coût s'élevant à 1828 562,68€, la mairie doit demander des subventions et voir avec le Trésorier pour réaliser des tranches de travaux.

Mme CHARRIERE demande où en est le projet de gendarmerie. Madame DELAGE répond que la mairie n'a reçu aucune réponse à ce jour.

<u>Dates à retenir</u>:

- 26 septembre à 18h00 : commission communication,
- 14 octobre à 9h00 : commissions voirie,
- 06 novembre à 18h30 : commission scolaire.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 23 octobre 2023 à 18h00.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance, Jean-François REDON Le Maire de Dignac, Françoise DELAGE